

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Programme d'émission de titres de créance de 1.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme)
(Le "Programme")

Émission obligataire d'un montant de 8.500.000 d'euros portant intérêt au taux de 0,87 % l'an et venant à échéance le 25 novembre 2022 (les « Titres ») émis dans le cadre du Programme

Souche: 2015-4

Tranche: 1

Prix d'émission: 100 %

Nomura International plc



Le Prospectus de Base (tel que défini ci-après), tel que complété par les présentes Conditions Définitives (telles que définies ci-après) (ensemble le "Prospectus"), a été préparé en présumant que toute offre de Titres dans un quelconque Etat membre de l'Espace Economique Européen qui a transposé la Directive Prospectus (telle que définie ci-après) (chacun un "Etat Membre Concerné") sera faite conformément à une exemption au titre de la Directive Prospectus à l'obligation de publier un prospectus pour les offres des Titres. En conséquence, toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Titres dans cet Etat Membre Concerné pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou un Agent Placeur de publier un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément à un prospectus au titre de l'article 16 de la Directive Prospectus, dans chaque cas, au titre de cette offre.

Ni l'Emetteur, ni aucun Agent Placeur n'a autorisé, ni n'autorise, une quelconque offre de Titres dans d'autres circonstances.



PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "Modalités") incluses dans le prospectus de base en date du 26 octobre 2015 visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") sous le numéro 15-546 en date du 26 octobre 2015 (le "Prospectus de Base") qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "Conditions Définitives") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "Titres") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites Internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) l'Emetteur (www.valdoise.fr/9074-finances.htm) et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s), auprès duquel (desquels) il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat membre concerné de l'Espace Economique Européen.



1.	Emetteur:	Département du Val d'Oise.
2.	(i) Souche n°:	2015-4
	(ii) Tranche n°:	land and the second
3.	Devise Prévue :	Euro (« € »)
4.	Montant Nominal Total:	8.500.000 €
	(i) Souche:	8.500.000 €
	(ii) Tranche:	8.500.000 €
5.	Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s):	100.000 €
7.	(i) Date d'Emission :	25 novembre 2015
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	25 novembre 2022
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 0,87 % l'an (autres détails indiqués ci-après)
10.	Base de Remboursement/Paiement :	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.
		(autres détails indiqués ci-après)
11.	Changement de Base d'Intérêt :	Sans objet
12.	Option de remboursement :	Sans objet
13.	Date des autorisations d'émission des Titres :	Délibération n°0.04 du Conseil départemental de l'Emetteur en date du 2 avril 2015
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)	
14.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	0,87~% par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	25 novembre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse).
	(iii) Montant de Coupon Fixe:	870 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé:	Sans objet
	(v) Méthode de Décompte des Jours :	30/360
	(vi) Dates de Détermination du Coupon :	le 25 novembre de chaque année
15.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Sans objet
16.	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :	Sans objet

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro:

Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de remboursement au gré de l'Emetteur:

Sans objet

19. Option de remboursement au gré des Titulaires:

Sans objet

20. Montant de Remboursement Final de chaque Titre:

100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

21. Montant de Versement Echelonné: Sans objet

22. Montant de Remboursement Anticipé :

> Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités:

100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

Remboursement pour des raisons fiscales :

- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)):
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement Coupon du (Article 6(f)(ii)):

Non

Non

23. Rachat (Article 6(g)): Non

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. Forme des Titres: Titres Dématérialisés

Forme des Titres Dématérialisés : (i)

Au porteur

(ii) Etablissement Mandataire: Sans objet

(iii) Certificat Global Temporaire: Sans objet

25. Place(s) Financière(s) OII autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g):

TARGET

26. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent échéance):

Sans objet

27. Masse (Article 11): Représentant titulaire

David Morlier Banque Nomura France Head of Legal & Compliance 7, Place d'Iéna

75773 Paris Cedex 16 France

Représentant suppléant

Philippe Cornand Banque Nomura France Transaction Legal 7, Place d'Iéna 75773 Paris Cedex 16 France

Rémunération

Sans objet

28. Conversion en euros :

Sans objet

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département du Val d'Oise :

Arnaud Bazin

Président du Conseil départemental du Val d'Oise

Par : Monsieur Arnaud Bazin, Président du Conseil départemental du Val d'Oise

Dûment habilité



PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) (a) Admission aux négociations :

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 25 novembre 2015 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :

Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :

4.000 €

(iii) Publications additionnelles du Prospectus de Base et des Conditions Définitives :

Sans objet

2. NOTATIONS

Le Programme a fait l'objet de la notation suivante :

Fitch France S.A.S.: AA-

Fitch France S.A.S. est établie dans l'Union Européenne, est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "Règlement ANC") et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

Les Titres ne font pas l'objet d'une notation

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

4. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement:

0,87 % par an. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN:

FR0013058989

Code commun:

132445877

Dépositaires :

(a) Euroclear France

Dépositaire Central:

agissant comme

Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme :

Non



Tout système(s) compensation de autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant:

Sans objet

Livraison:

Livraison contre paiement

Noms et adresses Agents **Payeurs** des additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant):

BNP Paribas Securities Services

(Numéro d'affilié à Euroclear France 29106)

Les Grands Moulins de Pantin

9, rue de Débarcadère

93500 Pantin

France

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant):

Sans objet

6. **PLACEMENT**

> Méthode de distribution : (i)

Non syndiqué

(ii) Si syndiqué: Sans objet

Nom et adresse du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre :

Sans objet

noms des Membres Syndicat

Placement:

Sans objet

Date du contrat de prise ferme :

Sans objet

Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant):

Sans objet

(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :

Nomura International plc

1 Angel Lane London EC4R 3AB Royaume-Uni

(iv) Montant global des commissions de prise

ferme et de placement :

Sans objet

(v) Restrictions de vente supplémentaires :

Sans objet

(vi) Restrictions de vente Etats-Unis Réglementation S Compliance Category 1

d'Amérique: